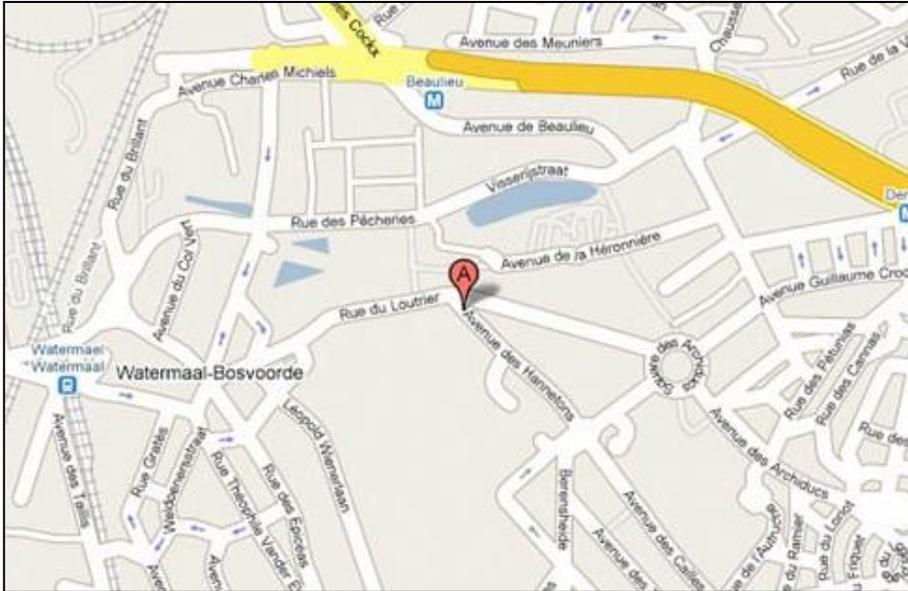


BROCANTE à LA CLAIRÈRE

Dimanche 30 janvier 2011

accès publique libre
Cafétéria et petite restauration



Infos pratiques :

Contact :
Bénédicte LAFONTAINE
brocante@laclairiere.be
0475/366.443

Lieu :
École secondaire LA CLAIRIÈRE
58, avenue des Hannetons
1170 BRUXELLES
<http://www.laclairiere.be/secondaire/>

Prix des emplacements :

- +/- 5m²
- intérieur : 15 €
- extérieur couvert : 13 €
- extérieur non couvert : 10 €

Le paiement se fait sur le compte :

BE98 0011 4448 3293
éc. sec. la Clairière
58, avenue des Hannetons
1170 BRUXELLES
communication : *brocante + nom et prénom de l'exposant*

Accès exposants :

- La rampe d'accès et l'espace devant le hall sportif seront ouverts aux exposants pour le déchargement de 6h à 7h30.
- Tous les véhicules devront quitter la cour pour 7h30.
- La rampe sera ré-ouverte à 15h pour la sortie des exposants. L'accès à l'espace devant le hall sportif ne sera possible que lorsque tous les exposants s'y trouvant auront effectué leur rangement.
- Les véhicules seront priés de suivre la procédure de circulation prévue afin de ne pas créer d'encombrement.
- Les véhicules ne seront acceptés en haut de la rampe que lorsque l'emplacement d'exposition aura été vidé
- Le chargement devra se faire le plus rapidement possible afin de permettre une circulation aisée

Contenu des espaces d'exposition et de vente :

- Chaque exposant est libre d'exposer et de vendre ce qu'il veut en citoyen respectueux de la loi.

- Il n'est pas autorisé de vendre des produits alimentaires ou des boissons
- Nous ne fournissons aucune table ni chaise

Gestion des emplacements :

- Tout exposant respectera l'espace qui lui aura été réservé
- Tout exposant respectera les limites de son espace
- Tout exposant prendra soin de ne pas détériorer le revêtement du sol avec du déversage ou tout objet contondant
- Tout exposant veillera à dégager l'espace d'exposition en fin de brocante et à **REPRENDRE SES DÉCHETS, SES CAISSES ou SES INVENDUS**
- Aucun déchet ne pourra être déposé dans l'enceinte du bâtiment ni aux abords
- Un sac poubelle blanc sera fourni à chaque exposant dès son arrivée. Il devra être déposé fermé en bas de la rampe d'accès, près de la sortie
- Tout emplacement qui n'aura pas été vidé et nettoyé correctement se verra amendé de 15€

Responsabilité :

Les organisateurs et les propriétaires des bâtiments déclinent toute responsabilité en cas de vol, destruction d'objet vous appartenant, d'accident impliquant des personnes, des véhicules ou des objets vous appartenant.

Ladite charte devra nous être remise le jour-même ou renvoyée datée et signée.

**Nous souhaitons une ambiance de
brocante sympathique et offrir aux
exposants et aux chineurs un moment
agréable et profitable ainsi que beaucoup
d'amusement.**

nom et prénom de l'exposant :

adresse complète :

.....

numéro attribué :

date :

Signature précédée de la mention *lu et approuvé* :